





CLUB DES ARTS MARTIAUX  
VILLEBON SUR YVETTE  
KARATE - DEFENSE

## FICHE D'INSCRIPTION

20\_\_ - 20\_\_

**Nom :** \_\_\_\_\_ **Prénom :** \_\_\_\_\_ **Sexe :** M  F

**Date de Naissance :** \_\_\_\_\_ **Lieu de Naissance :** \_\_\_\_\_ **Nationalité :** \_\_\_\_\_

**Adresse :** \_\_\_\_\_

**N° téléphone :** \_\_\_\_\_ **N° Portable :** \_\_\_\_\_ **Adresse e-mail :** \_\_\_\_\_

**Personnes à prévenir en cas d'accident :**

\_\_\_\_\_ Tél. : \_\_\_\_\_ et / ou \_\_\_\_\_ Tél. : \_\_\_\_\_

**Activité(s) :** \_\_\_\_\_

Autorisez-vous l'utilisation de votre image sur les supports de communications du CAM

OUI  NON

**Tarifs de la cotisation annuelle (Adhésion + Licence + Assurance) :** Voir fiche tarifs

(Possibilité de fractionner les paiements)

Mode de paiement : En ligne  Référence de la transaction Helloasso : \_\_\_\_\_  
Espèces   
Chèque  :

Versement 1  Banque : ..... Chèq. N° : ..... Montant : ..... €

Versement 2  Banque : ..... Chèq. N° : ..... Montant : ..... €

Versement 3  Banque : ..... Chèq. N° : ..... Montant : ..... €

**Pièces à fournir pour toute inscription :**

Pour les mineurs :

➔  Une autorisation parentale relative à la pratique de l'art martial et de participation aux événements sportifs

➔  Autorisation parentale sur l'utilisation de l'enfant mineur sur les supports de communications du CAM

**Rappel de certaines règles relatives à la vie du club :**

- Le port de chaussures (tongs, espadrilles de préférence), est obligatoire pour aller des vestiaires au dojo.
- Les pieds doivent être propres, et les ongles coupés, pour monter sur le tatami.
- Le pratiquant doit garder une hygiène corporelle correcte pour venir pratiquer.
- Les cheveux longs doivent être attachés.
- Les bijoux sont laissés au domicile.
- Les kimonos doivent être lavés et repassés le plus souvent possible.
- Il est impératif de respecter l'Art Martial, le Dojo, le Sensei (professeur), et les élèves en arrivant à l'heure aux cours.
- En cas de retard, et lorsque le cours est commencé, il convient d'attendre l'accord du Sensei pour monter sur le tatami.

Villebon sur Yvette le : .....

Signature : .....

## Autorisation Parentale

20\_\_ - 20\_\_

Je soussigné(e) :

▼ Nom

▼ Prénom

▶ Père - mère - tuteur (rayer les mentions inutiles)

Demeurant :

▼ N° :

▼ Rue, Bd, etc. ...

▼ Complément adresse

▼ Nom de la Voie :

▼ Code postal

▼ Commune

Téléphone :

▶ Domicile

▶ Professionnel

N° Sécurité Sociale ▶

autorise mon enfant :

▶ Nom :

▶ Prénom

à participer aux manifestations de la Saison en cours organisées par la F.F.KARATÉ et ses organismes déconcentrés

(Ligues et Départements)

J'autorise l'utilisation de l'image de mon enfant sur les supports de communications du CAM  OUI  NON

J'autorise la prise en charge médicale pour tout incident survenant pendant la manifestation.

Date :

Signature de l'adhérent

(ou du représentant légal)

(faire précéder la signature de la mention manuscrite : "Lu et approuvé")



## Informations

### UTILISATION DE VOS DONNEES PERSONNELLES :

Le club et la FFK pourront être amenés à utiliser vos données personnelles (notamment l'adresse électronique) pour des finalités fédérales (notamment envoi de l'attestation de licence).

A tout moment, conformément à l'article 40 de la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant.

### DROIT A L'IMAGE :

Dans le cadre de notre travail de promotion du club, nous pouvons être amenés à utiliser des photos, ou des vidéos vous concernant, vous, ou vos enfants. Il s'agit de photos, ou de vidéos, prises lors des différentes manifestations auxquelles a participé le club. L'usage des images sera fait sans aucun but lucratif. En l'absence de manifestation de votre part, dans un délai d'un mois à compter de la signature de la présente fiche, votre accord sera réputé acquis.

Cette autorisation est accordée pour une durée d'une année. A l'issue de cette période d'un an, elle sera reconduite par tacite reconduction pour des périodes successives d'une année sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties.

Vous pourrez toutefois nous faire part ultérieurement, à tout moment, de votre souhait que la diffusion de vos données sur internet cesse.

### RAPPEL DE CERTAINES REGLES RELATIVES A LA VIE DU CLUB :

Le port de chaussures (tongues, espadrilles de préférence), est obligatoire pour aller des vestiaires au dojo.

Les pieds doivent être propres, et les ongles coupés, pour monter sur le tatami.

Le pratiquant doit garder une hygiène corporelle correcte pour venir pratiquer.

Les cheveux longs doivent être attachés.

Les bijoux sont laissés au domicile.

Les kimonos doivent être lavés et repassés le plus souvent possible.

Il est impératif de respecter l'Art Martial, le Dojo, le Sensei (professeur), et les élèves en arrivant à l'heure aux cours.

En cas de retard, et lorsque le cours est commencé, il convient d'attendre l'accord du Sensei pour monter sur le tatami.

### MATERIEL OBLIGATOIRE POUR LA PRATIQUE EN CLUB, A CHAQUE ENTRAINEMENT

Kimono, ceinture, Pour les combats : protège mains, protège pieds, protège dents

### MATERIEL FACULTATIF POUR LA PRATIQUE, CONSEILLE PAR LE CLUB

Protège tibias

### COURS D'ESSAI

3 Cours d'essai gratuits. Néanmoins, remplir une fiche d'adhésion provisoire, pour des raisons d'assurance. Venir en pantalon de survêtement, T-shirt, et pieds nus.